

Compte-rendu du conseil municipal De St Martin en Vercors

Séance du 23 juillet 2013

Présents : Claude Vignon, Isabelle Bailliard, Paul Bertrand, Giovanni Cadeddu, Carine Michel, Valérie Guillet, Gérald Idelon, Pierre Barbier, Yves Guillet
Absents : Martin Béchier, Sandra Perrier

Délibérations du conseil

→ De nouveaux statuts du Syndicat d'Energies de la Drôme sont à approuver suite à la réforme des collectivités territoriales. 2 élus communaux sont désignés pour participer à l'élection des délégués du SDED : Pierre Barbier et Paul Bertrand. *Voté à l'unanimité.*

→ Le repas scolaire sera facturé 4,43€ net de taxes pour l'année scolaire 2013-2014 par le fournisseur, le centre la Matrassière à St Julien en Vercors (4,30€ l'année précédente). Les élus de St Julien et St Martin décident de répartir cette augmentation entre 8 cts pour les communes et 5 cts pour les familles. Le prix du repas à la cantine est donc fixé à 4,85€ pour l'année 2013-2014. *Voté à l'unanimité.*

→ La commune approuve le financement de la mission d'animation de la Charte forestière pour 2014. *Voté à la majorité (1 abstention)*

→ La commune sollicite le Conseil Général de la Drôme dans le cadre des amendes de police de l'année 2013 pour un montant de 1 600€, afin de réaliser les travaux de marquage au sol et de signalisation nécessaires à la sécurité de la traversée du village. *Voté à l'unanimité.*

→ Suite à la reconstruction du mur de soutènement de la propriété de Mr Ollivero en bordure de route départementale face au parking de l'école, la commune a saisi l'opportunité d'acquérir une bande de terrain pour agrandir celui-ci. L'acquisition de la parcelle F258, d'une surface de 200m², est approuvée pour un montant de 2000€. *Voté à l'unanimité.*

Décisions du conseil

→ Suite à la décision de procéder à l'embauche d'un agent technique communal en contrat d'avenir, 2 candidats éligibles ont été rencontrés. Mr Grégory Justet est retenu, son embauche est prévue le 1^{er} septembre pour 35h hebdomadaires, avec pour tuteur technique Mr Jean-Laurent marcon et pour élu référent Mr Claude Vignon.

→ En attendant la sélection d'un architecte pour l'aménagement de plateaux nus au-dessus de la boulangerie, la commune procédera à une déclaration préalable de travaux pour la réfection de la toiture. Une consultation sera lancée en septembre.

→ Les futurs acquéreurs des lots 3 et 4 du lotissement communal de la Chicoune ont fait réaliser une étude géotechnique pour l'implantation de leurs maisons respectives. Il s'avère que les conclusions de cette étude ne sont pas satisfaisantes : le lot 3 est constructible sous condition de fondations renforcées et le lot 4 n'est pas constructible en l'état (suspicion de doline). Mr Monnier et Mme Faivre ont demandé un devis pour une étude complémentaire de dimensionnement de la doline supposée et de prescriptions techniques. Le conseil prend acte des résultats de cette première étude, et étudie les conditions de sa participation aux études supplémentaires.

→ Une exploitation forestière récente sur le secteur de la Buisnière a causé des dégâts importants sur la piste. Le Maire contactera l'exploitant et la Coforêt pour demander la remise en état de la partie communale de la piste.

→ la demande de l'institutrice du cycle 2 pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur pour sa classe est acceptée.

→ *Information au conseil*

→ Mr et Mme Gouverneur interviennent en début de conseil pour présenter le lancement d'activité de la boulangerie. Ils apprécient les bonnes conditions de travail et sont très satisfaits des ventes. Le conseil les remercie et les félicite pour la qualité de leurs produits.

→ Mme Sabeyrolle (habitante de St Julien limitrophe de St Martin) a adressé un courrier de remerciement à Giovanni Cadeddu et à l'équipe de Chemins de rencontre pour leur bon travail de débroussaillage.

→ Le Maire a rencontré Mr Arnaud de Guibert, propriétaire d'un terrain à Tourtres, pour demander la modification du règlement du PLU afin d'autoriser la construction de maisons en bois sur son secteur. Une commission urbanisme sera réunie cet automne pour étudier cette demande.

→ L'association des Drayes du Vercors remercie la commune pour son soutien à l'organisation de sa dernière manifestation.

→ Le prestataire informatique Mr Michel Roche fait une proposition de prestation de suivi et de protection du matériel informatique de la mairie, à étudier.

→ la Loi du 1^{er} janvier 2013 sur les cotisations des élus communaux sera mise en place à partir de juillet, avec effet rétroactif sur les indemnités du Maire à compter du 1^{er} janvier.

→ Après étude technique, le raccordement de la maison Maréchal, située aux Côtes, au réseau d'eau et d'assainissement communal depuis le camping sera possible.

Secrétaire de séance : Valérie Guillet